

## Le génocide rwandais a eu sa conférence de Wannsee[1]

- 5 JUIN 2018
- PAR MICHEL ROBARDEY
- BLOG : LE BLOG DE MICHEL ROBARDEY

**Pour ceux qui souhaitent simplement apprendre ce qui s'est réellement passé au Rwanda en 1994, les archives à mettre à la disposition des chercheurs ne sont pas les archives françaises. D'autres sont beaucoup plus riches en révélations potentielles et en particulier les archives des USA, de l'Ouganda, de la Tanzanie, etc.**

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a, pendant quelques quatorze années, cherché à établir que le génocide des tutsi commis au Rwanda en 1994 avait été préparé, voire « *planifié de longue date* » comme le prétendent tous les partisans du sieur Kagame, présentement général-président-à-vie du Rwanda. Mais cette juridiction, bien que condamnant un certain nombre de responsables rwandais pour avoir commis des actes de génocide, n'a pas été en mesure d'établir formellement qu'il y avait bien eu planification. D'autres études, nombreuses, affirment que ce génocide fut conduit dans l'urgence, sans préparation et de manière réactive et peu élaborée [2].

Or, aujourd'hui, sourdent ici ou là quelques archives de ce même TPIR. Ces documents sont mis à la disposition du public par quelques fonctionnaires ou avocats scandalisés par l'incurie de cette juridiction. Parmi ces pièces de procédure enfin révélées, surgit une preuve attestant que le génocide rwandais a bien été planifié, préparé, soigneusement organisé et dument ordonné avant d'être habilement exploité.

### Les enquêtes spéciales de Carla del Ponte [3]

On se souvient que la Procureure près le TPIR avait souhaité que ce tribunal remplisse pleinement son mandat et instruisse sur tous les crimes de guerre et actes de génocide commis au Rwanda en 1994. Elle avait donc ordonné, comme cela était son devoir, ce qu'on a appelé les « enquêtes spéciales » visant à instruire sur les crimes commis par l'Armée patriotique Rwandaise », c'est-à-dire les rebelles du sieur Kagame. Mais le dit Kagame , devenu la maitre de l'état rwandais par la grâce du terrorisme et des crimes de guerre, a obtenu [4] que ses alliés – et essentiellement les USA suivis par la Grande Bretagne[5] - licencient[6] sans plus de façon cette Procureure trop scrupuleuse et surtout trop efficace. Madame Carla del Ponte a donc conservé son Honneur et perdu son poste. Elle a été remplacée par un homme aux ordres qui ne sollicitera que la condamnation des vaincus : Hassan Boubacar JALLOW.

Mais la machine est ainsi faite que l'ordre d'enquêter ayant été donné, les enquêtes ayant été au moins en partie effectuées, les auditions ayant été prises et dument consignées sur

papier, des rapports d'enquête ont été produits, y compris après que le nouveau procureur ait donné l'ordre d'enterrer les enquêtes ordonnées par son prédécesseur.

Ainsi, Hassan Boubacar JALLOW a eu entre les mains, parmi d'autres, un document, dont le sujet est « Spécial Case of Investigation : **H's Case [7]** ». Ce texte, daté du 5 mai 2005, est signé par le Chief of Investigation ICTR, **Richard RENAUD**, assisté de Rejean TREMBLAY, OTP/investigation ICTR.

Cet enquêteur en chef près le TPIR rappelle en introduction qu'il a agi en toute légalité sur ordre du procureur : « ***As your request, in company of the investigators R. TREMBLAY, I have conduct the special mission and the investigation of the special case named "H" ..*** ».

Un certain nombre de choses sont révélées dans cette pièce de justice où, entre autres, on peut lire : **DEBUT DE CITATION** : « ***Vers le 30 ou 31 mars 1994, je fus porteur du rapport mensuel de l'Intelligence officer (IO), Capt Dan MUNYUZA et d'un message écrit eu codé de sa main, lequel était destiné au patron du DMI, le Col Kayumba Nyamwasa. Lors de ce bref séjour à Mulindi, j'avais rencontré quelques sous-officiers rattachés au High Command, à qui j'ai pu tenir quelques discussions à propos de la situation qui prévalait dans la zone occupée par nos forces.***

***Du à la confiance qu'ils me témoignaient, j'apprends que depuis quelques jours, se tient une réunion très importante du High Command à Mulindi [8], où sont présents le Col. KAYUMBA, le major TUMWINE Jacob, le col HIBINGIRA Fred, le Col. NDUGUTYE, alias KALISOLISO, le Col. MUGANBAGI Franck, le Col. MUHIRE, le Col. NGOGA, le Col. TWIHERWA Dodo, le Col. KASHUMBA, le Col. BAGIHERE, le Col. MUSITO et le Col. KAREMERA.***

***Selon les informations recueillies, ces derniers préparaient une grande bataille, peut-être la dernière pour KIGALI, et qu'il devra y avoir un grand nettoyage de Hutu, là où nous (les Forces de l'APR) passerons. Ceci me sera confirmé le lendemain de la mort d'HABYARIMANA, lorsque nos forces ont commencé à faire mouvement vers Kigali et que nous sommes rappelés au Head Quarter du DMI à Mulindi le surlendemain, soit le 8/04/ 1994 » FIN DE CITATION ;***

### **La conférence de Mulindi, acte fondateur de deux génocides**

Ainsi s'est tenu à Mulindi, fin mars et début avril 1994, une conférence qui décida de la mort du président HABYARIMANA[9], sans souci des conséquences prévisibles de représailles sur les tutsi de l'intérieur, et qui, de surcroît, planifia le « **grand nettoyage[10] de Hutu** » que plusieurs auteurs parmi les plus autorisés, Judi REVER[11], Filip REYNTJENS[12], etc., qualifient aujourd'hui de **génocide**.

Plus machiavélique encore que la conférence de Wansee, celle de Mulindi a choisi de déclencher en toute connaissance de cause le génocide des tutsi qui sera exécuté par les Interahamwe, en partie noyautés par des Inkotanyi infiltrés par le FPR. Et, dans le même temps, cette même conférence de Mulindi ordonnaient que les troupes de l'APR exécutent le génocide des hutu dans les zones qu'elles allaient conquérir. Ce second génocide, habilement dissimulé aux yeux de tous – les observateurs potentiels occidentaux ayant pris la fuite aux premiers coups de feu et la zone étant soigneusement tenue à l'abri de tout journaliste – s'accomplirait à l'ombre du génocide des tutsi sur lequel une habile campagne de communication mettrait le focus.

### **Scriba manent**

Les **enquêtes spéciales** ordonnées par la procureure Carla del Ponte ont été soigneusement enterrées par son successeur Boubacar Jallow Mais « **les faits sont têtus** », comme disait l'autre, et les écrits demeurent.

### **Quelles archives doit-on ouvrir ?**

A la lecture de ces révélations, on comprend mieux que, sur l'air des lampions et en sautant comme des cabris, certains répètent à l'envi qu'il faudrait achever de déclassifier les archives françaises. Il ne s'agit en fait que d'un leurre visant à laisser croire que seules les archives françaises recèlent encore quelque secret invouable. Il s'agit aussi d'un rideau de fumée destiné à faire oublier les autres archives dont on vient de voir toute l'importance.

Car, après près de vingt années de recherches conduites par des dizaines de magistrats de toutes nationalités et ayant recueilli des preuves accablantes de culpabilité de Kagame, de ses armées et de ses alliés, ces archives du TPIR ne contiennent aucune mise en cause de la France ni de l'Armée française. Or, si la France avait une quelconque responsabilité dans ce drame, Kagame qui a ordonné le travail des commissions Mutsinzi et Mucyo, n'aurait eu de cesse - et aurait même eu le devoir – de présenter ses preuves devant le TPIR ainsi que Carla del Ponte l'a vivement incité à le faire à Kigali le 28 Juin 2002 [13].

Tant que les obsédés de la repentance n'auront pas trouvé la preuve de la culpabilité de la France, telle qu'ils l'ont imaginée, telle qu'ils la rêvent envers et contre toutes les preuves s'accumulant jour après jour, ils plaideront que cette preuve existe mais qu'elle est tenue secrète. Il leur est impossible d'admettre que ce qu'ils attendent n'arrivera jamais parce que leur thèse est erronée et qu'ils se sont trompés.

Mais, pour ceux qui, loin de la haine de soi, souhaitent simplement apprendre ce qui s'est réellement passé au Rwanda en 1994, les archives à mettre à la disposition des chercheurs ne sont pas les archives françaises. D'autres sont beaucoup plus riches en révélations

potentielles et en particulier les archives des USA, de l'Ouganda, de la Tanzanie, etc. sans parler de celles du FPR qui n'a jamais rien produit. Sans oublier au passage qu'Israël a refusé de publier<sup>[14]</sup> ses archives après avoir été convaincu d'avoir livré des armes au gouvernement rwandais de 1994 en violation de l'embargo. Parmi toutes ces sources, les archives du TPIR sont également riches comme il est démontré ci-dessus. Tout y est, y compris la planification d'un génocide dont cette juridiction a choisi de ne pas juger les véritables planificateurs. .

[1] La conférence de Wannsee (20 janvier 1942 - banlieue de Berlin) réunit de hauts responsables du régime nazi pour organiser la mise en application de la « solution finale » de la « question juive ».

[2] Lire par exemple la note n°212 - Fondation Jean-Jaurès - 3 avril 2014 : De la planification du génocide des Rwandais tutsis

[3] <https://www.youtube.com/watch?v=mzSGKIF2rYs>

[4] <http://jkanya.free.fr/carla.html>

[5] <https://www.youtube.com/watch?v=mzSGKIF2rYs> où Carla del Ponte s'exprime : "***Et ça a été comme ainsi, j'ai été appelée à Washington pour une rencontre soit disant entre rwandais, les autorités rwandaises et mon bureau, pour des discussions : comment continuer, surtout sur les enquêtes, on les appelait « enquêtes spéciales », mais en fait ce n'était pas des enquêtes spéciales, on les appelait comme ça juste pour avoir quand même une différence, en disant : « La priorité c'est quand même les crimes, LE génocide des Hutus envers les Tutsis mais les cas spéciaux se sont les autres ». A Washington, là on a compris : il y avait le World Crime Ambassador, l'Ambassadeur des crimes de guerre, il s'appelait Monsieur Prosper, et on a compris qu'il avait déjà préparé le contrat, l'agreement, qu'on allait laisser à l'autorité rwandaise le soin de faire ces enquêtes et nous, on ne s'en occupait plus.***

***Alors là je n'étais plus d'accord, naturellement, mais j'ai pu être diplomate ; j'avais quand même appris un peu de diplomatie en tant que Procureur international, moins en tant que Procureur national, mais en tant que Procureur international j'avais quand même appris un peu de diplomatie. Alors, j'avais dit : « On va voir, on va étudier », On***

*savait déjà depuis le début, avant de sortir on avait dit : « Non, je ne vais pas les laisser, je ne vais pas renoncer à faire ces enquêtes parce que je suis sûre que ni le Président Kagame ni autres suspects ne vont accepter ça, et ça veut dire ensevelir pour toujours ». Je me souviens que Prosper était très, très fâché mais il n'avait pas parlé avec moi, il avait téléphoné à mon assistante et l'avait engueulée aussi mais ils n'ont quand même pas réussi, les américains n'ont pas réussi. Ils ont quand même réussi dans le sens où moi j'arrivais à l'échéance de mon mandat de quatre ans et je n'ai pas été renouvelée sur ce mandat. Je me souviens que j'étais à New York, je parlais avec le Secrétaire Général Kofi Annan, je leur ai dit « Ce n'est pas possible », je leur ai expliqué, le pourquoi, le comment et là aussi, je la fais très brève, il m'avait dit : « Écoute Carla, c'est la politique, tu as toutes les raisons du monde mais le Conseil de Sécurité fait une décision politique ». Mais je lui avais dit : « Alors il faut que tu me soutiennes » mais il m'a dit : « C'est politique, je ne peux pas » et là j'ai su que je n'allais pas... Donc ça, naturellement, c'est mon interprétation, mais je crois que je suis très proche de ça car j'ai quand même reçu des informations, « inside informations », comme quoi le Président Kagame était en visite officielle à Washington et le Président Bush lui demandait de signer la non ratification de la Cours permanente. Et il paraît que, parce que naturellement, moi on me l'a dit, mais je n'ai pas pu le vérifier, que le Président Kagame a dit : « Oui d'accord mais moi j'ai Del Ponte qui est en train de faire des enquêtes donc tu me donnes quelque chose... », et là, naturellement, les États-Unis ne m'ont plus soutenu, la Grande Bretagne a suivi, comme toujours.*

[6] <https://www.swissinfo.ch/fre/carla-del-ponce-perd-son-mandat-pour-le-rwanda/3483046>

[7] Ainsi qu'il est précisé dans "The Praise of Blood" de Judi REVER : « *H's Case* » *refers to the following Special Case of Investigations: H'S Case. Report submitted on May 5, 2005 to Hassan Bubacar Jallow, ICTR prosecutor and Majola Bongani, deputy ICTR prosecutor.*”.

[8] C'est nous qui soulignons dans le texte.

[9] Et accessoirement de celle de son voisin et homologue Hutu, le président du Burundi

[10] Je me contenterai de rappeler que j'avais personnellement enquêté sur ce « grand nettoyage » au cours des années 1992 et 1993 , ce qui avait valu aux troupes de Kagame le surnom de « *khmers noirs* ». , les techniques employées dans le Nord du Rwanda par l'APR étant similaires à celles employées par les sbires de Pol Pot au Cambodge.

[11]“ In Praise of Blood Hardcover” – International Edition, March 13, 2018 by Judi Rever (Author) et <http://www.france-rwanda.info/2018/04/in-praise-of-blood-interview-de-judi-rever-par-leslie-varenne.html>

[12] <http://www.nybooks.com/articles/2018/06/07/rwanda-mass-murder-we-dont-talk-about> et <https://blogs.mediapart.fr/fatimad/blog/270418/rwanda-l-autre-genocide>

[13] <http://www.france-rwanda.info/article-la-traque-les-criminels-de-guerre-et-moi-carla-del-ponte-40708269.html>

[14]Les archives des ventes d’armes d’Israël au Rwanda pendant le génocide de 1994 resteront scellées et dissimulées au public, a décidé cette semaine la Cour suprême.:

- <http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/interview-isra-el-t-il-arm-le-rwanda-pendant-le-g-nocide-de-1994-95584078>

- <http://www.israelherald.com/news/243102097/supreme-court-rejects-release-of--information-on-israeli-support-for-rwandan-genocide>

- <https://freespeechtventyfirstcentury.com/tag/israeli-arms-sales/>

- <http://fr.timesofisrael.com/les-archives-des-ventes-darmes-israeliennes-durant-le-genocide-rwandais-resteront-closes/>

- <https://www.egaliteetreconciliation.fr/Les-archives-des-ventes-d-armes-israeliennes-durant-le-genocide-rwandais-resteront-closes-39781.html>: